

Mais qu'est-ce qu'elles veulent ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ?

Les différents groupes de travail du congrès de Zurich ont émis chacun une liste de revendications, dont nous mentionnons ci-dessous les principales.

COMMERCE SEXUEL

Ce groupe demande notamment un arrêt immédiat de l'expulsion des femmes étrangères séparées ou divorcées ; l'attribution des permis de séjour et de travail indépendamment du mari ; la création et le financement de centres d'information et de rencontre pour les femmes concernées : le soutien des projets alternatifs à la prostitution dans les pays d'origine ; le droit au changement de nom lors de la sortie du milieu ; l'interdiction des arrangements touristiques sexistes et des agences matrimoniales traitant les femmes comme des marchandises ; la reconnaissance du droit à l'asile en cas de torture et de violence sexuelle.

TRAVAIL

Ce groupe revendique notamment des droits égaux pour les femmes suisses et étrangères ; la formation gratuite pendant les heures de travail, dans la langue maternelle des étrangères ; la prise en charge gratuite des enfants par les cantons avec développement de l'infrastructure existante.

REFUGIEES

Ce groupe est contre un durcissement de la politique d'asile et pour l'abolition de l'interdiction de travail pour les candidates à l'asile.

MARIAGE ET COUPLES BI-NATIONAUX

Ce groupe demande des droits égaux pour femmes et hommes dans la législa-

tion sur les étrangers ; les droits politiques pour les femmes étrangères et la reconnaissance des diplômes étrangers.

PRISON DE FEMMES

Ce groupe se solidarise plus particulièrement avec les prisonnières politiques en Suisse et demande en leur nom le droit de résider dans des groupes autodéterminés et l'abolition des cellules à haute sécurité et l'abolition du travail forcé.

EGLISE ET RELIGION

Ce groupe souhaite la création d'une agence centrale d'information et de groupes de discussion interreligieux.

ECOLE ET FORMATION

Ce groupe en appelle à une éducation multi-culturelle à l'école et à une meilleure collaboration avec les parents étrangers en matière scolaire. Il souhaite en outre que soit reconnu le droit à l'école pour les enfants clandestins vivant avec des parents étrangers ayant un permis de séjour de n'importe quel type et que le droit d'entrée en Suisse des enfants ne dépende ni de la grandeur du logement ni du salaire des parents.

MERE ET FILLE DANS L'EMIGRATION

Ce groupe demande un soutien financier pour la création d'une infrastructure permettant la rencontre des mères étrangères au niveau des quartiers ; le maintien des cours d'appui scolaire pour les enfants étrangers ; et l'abolition des images discriminatoires des femmes étrangères à l'école et dans les médias.

« L'adaptation, c'est aussi oublier ton passé, et accepter quelque chose qui n'a rien à voir avec toi », dit Monica, une réfugiée argentine qui reconnaît pourtant avoir fait beaucoup d'efforts pour comprendre la mentalité suisse et vivre au rythme du pays¹. S'il y a quelque chose de commun entre une ouvrière italienne, une secrétaire américaine de l'ONU, une femme de ménage espagnole, une réfugiée polonaise et la femme d'un chauffeur d'ambassade égyptien, c'est bien cette oscillation perpétuelle entre le désir d'intégration, né d'un besoin de sécurité, et l'attachement au pays d'origine : un sentiment d'ambivalence identiquement vécu, certes, par leurs compatriotes hommes, mais qui pèse souvent d'un poids particulier sur leur identité de femmes.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que, dans beaucoup de cas, les femmes s'expatrient pour suivre leur mari ou leur compagnon, et que le projet d'insertion dans le pays d'accueil se vit très différemment selon qu'on en est l'acteur principal ou l'actrice secondaire. Ensuite, et peut-être surtout, parce que les domaines qui sont traditionnellement l'apanage des femmes — notamment ceux de la famille et de la vie quotidienne — sont aussi ceux où le passage d'une culture à l'autre se fait le plus brutalement sentir.

Si la plupart des immigrées et bon nombre de réfugiées politiques ne décident pas toutes seules de venir en Suisse, le phénomène de l'exil par mari imposé trouve sa plus parfaite illustration chez cette petite minorité d'étrangères que sont les épouses de fonctionnaires internationaux ou du personnel diplomatique. Il s'agit d'une minorité privilégiée sur le plan social et matériel, encore que certains petits emplois dans les ambassades (domestiques, portiers...) soient plutôt mal payés. Mais l'enquête que nous avons menée auprès de celles dont le mari est en poste à Genève fait ressortir de sérieuses difficultés psychologiques.

LES SUISSES D'ABORD

Le problème principal consiste dans la quasi-impossibilité d'exercer une activité professionnelle. Pour obtenir une autorisation de travail, elles doivent prouver avec leur employeur potentiel qu'aucun Suisse (ou étranger ayant un permis de travail) n'est susceptible d'occuper le poste en question.

LE POIDS DES MOTS

La commission fédérale consultative pour les questions concernant les étrangers a défini comme suit les trois phases par lesquelles peut passer une famille étrangère s'établissant en Suisse :

Adaptation : l'étranger doit s'adapter à son nouveau milieu, à notre mode de vie et à nos conditions de travail.

Intégration : le passage de l'adaptation à l'intégration s'effectue d'une manière évolutive. Enchaînant avec la phase d'adaptation, l'étranger devra pouvoir nouer des relations avec la population suisse et participer à notre vie de société. En d'autres termes, il est souhaitable, du point de vue humain et social, qu'il puisse devenir un membre à part entière de notre société sans pour autant devoir perdre son identité culturelle originelle. Il faut éviter qu'il ne se replie sur lui-même ou n'arrive pas à sortir de son cercle de ses compatriotes.

Assimilation : qui mène à la naturalisation. L'étranger désirant pour toutes sortes de raisons être assimilé à la population suisse renonce en général à sa nationalité antérieure. Cette phase n'intervient que pour un très petit nombre.